

TC-AMt / Philippeville, le 13 Mars 2025

Opération de Développement Rural de Couvin

Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural 12 mars 2025 – Hôtel de Ville de Couvin

Objet de la réunion : Présentation du PCDR aux nouveaux membres, présentation des membres, rapport annuel 2024, état d'avancement des projets, état d'avancement des projets en convention, visite du chantier des Halles (annulé) et divers.

- **Commune de Couvin :**

*Alexandre FORTEMPS
Jean Charles DELOBBE
Vanessa COSSE
André LAPOSTOLLE
Régis MAREE*

- **Mesdames, Messieurs :**

*Patrick BEROUDIAUX
Sébastien CARBONNELLE
Christiane DUBUC-CHEVALIER
Bernard GAUTHIER
Philippe MERLEVEDE*

*Guillaume PIERRE
Bernard THEIS
Philippe MEURANT*

- **FRW :**

*Thomas CONSTANT, Agent de Développement
Anne MAITRE ; Agent de Développement*

- **Excusés :**

*Vincent DELIRE
Lucas ROULIN
Samuel MORAUX
Sébastien MORAUX
Christophe MAHY
Bernard PAQUET*

*Gilles PIRLOT
Fernand PLATBROOD
Carole VAN GENECHTEN
Delphine NEVEUX
Marie-Françoise PARMENTIER*

Accueil

La réunion se déroule en deux temps, une première partie visant l'accueil et l'information aux nouveaux membres, suivie d'une deuxième partie consacrée au rapport annuel 2024 du PCDR.

Première partie : accueil des nouveaux membres

Lors de cette première partie, la Fondation Rurale de Wallonie présente :

- L'organisme d'accompagnement
- L'Opération de Développement Rural : définition, processus et fonctionnement
- Quelques réalisations du PCDR
- Subventionnement des projets du PCDR
- Missions et fonctionnement de la CLDR.

La Fondation Rurale de Wallonie présente les règles et les missions de la CLDR. Cet organe consultatif, dont les membres sont désignés par le Conseil communal, a pour mission d'assurer l'élaboration et le suivi du Programme Communal de Développement Rural. Ses membres sont représentatifs de la population et défendent l'intérêt collectif.

La FRW explique ensuite le fonctionnement de la CLDR en présentant le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR. Les membres avaient reçu le ROI préalablement à la réunion. La CLDR est tenue de se réunir au minimum de 4 fois par an et un registre de présences est tenu par le secrétariat de la FRW. Les décisions sont prises par consensus et un quorum de participation est requis pour certaines décisions. La liste des projets du PCDR couvinois est distribuée aux nouveaux membres. Les informations concernant le PCDR de Couvin sont disponibles sur la page consacrée à l'ODR sur le site communal : <https://www.couvin.be/ma-commune/vie-politique/consultation-citoyenne/pcdr-1/pcdr>

Suite à cette présentation, plusieurs questions sont soulevées :

Concernant le financement de l'organisme d'accompagnement (FRW), il est expliqué que la Fondation Rurale de Wallonie est financée d'une part par une convention cadre de la Région wallonne ainsi que par une contribution des communes accompagnées.

Parmi les projets réalisés cités, un membre s'étonne de voir « 2.1 Initier la création d'un parc naturel », il lui est expliqué que lors de la rédaction du PCDR, le Parc Naturel Viroin-Hermeton existait préalablement mais n'incluait pas encore la commune de Couvin.

Présentation des membres

Alexandre FORTEMPS, nouvel échevin du Programme Communal de Développement Rural et Président de la CLDR, introduit le rapport annuel et annonce comme avancée positive pour les projets en convention développement rural, le début des travaux des Halles (projet 1.4). Malheureusement, pour raisons de sécurité, il précise que la visite du chantier ne pourra être réalisée. Il continue en expliquant la décision du Collège de mettre en pause le projet de la Maison du Bailli, projet sous convention développement rural. Le bâtiment étant classé et soumis aux recommandations de l'AWAP (Agence Wallonne du Patrimoine), l'augmentation des coûts a provoqué un frein aux suites du projet. Une rencontre avec l'AWAP (Agence Wallonne du Patrimoine) aura lieu fin mai pour déterminer les possibilités de subventionnement complémentaires au développement rural. Monsieur FORTEMPS

termine son introduction par un projet lui tenant à cœur qui sera réalisé sur fonds propres ou via d'autre subsides que le développement rural, à savoir, la réhabilitation du GR 12 situé à Brûly-de-Couvin, pour lequel une visite de terrain sera organisée en mai 2025.

Suite à la présentation du nouvel échevin, les membres sont invités également à se présenter lors d'un tour de table.

Le PV de la dernière réunion de la CLDR (datant du 29 février 2024), envoyé via mail aux membres est approuvé sans remarque.

Rapport annuel

Thomas CONSTANT de la Fondation Rurale de Wallonie prend ensuite la parole en expliquant que chaque année, la Commune, ayant un PCDR approuvé et au moins une demande de convention en cours, est tenue de rédiger un rapport annuel à rendre à l'administration du développement rural pour le 31 mars. Ce rapport, constitué de 5 parties, reprend notamment l'ensemble des projets du PCDR avec leurs états d'avancement, ainsi que le rapport d'activité de la CLDR.

Les 5 parties du rapport annuel :

1. Situation générale de l'ODR
2. Avancement physique et financier
3. Rapport comptable
4. Bilan de la CLDR
5. Programmation à 3 ans

Il est précisé aux membres que la partie 2, « avancement physique et financier » ainsi que la partie 3 « rapport comptable », ne sont pas encore à compléter vu l'état d'avancement des projets en 2024 et que le Collège ne souhaite pas de programmation pour raisons budgétaires.

Pour la présentation du rapport annuel, seuls les projets ayant eu des avancées/changements en 2024 ou un changement de statuts sont présentés en séance. Celui-ci est également disponible sous format papier pour les membres souhaitant le consulter dans sa version officielle. Pour plus de lisibilité, l'état d'avancement des projets du PCDR est passé en revue via un PowerPoint durant la séance.

Projets bénéficiant d'une convention Développement Rural

1.1 Restaurer la Maison du Bailli à Pesche afin d'y établir une maison rurale multiservices : projet au stade PROJET DEFINITIF.

Comme précisé aux nouveaux membres précédemment, le projet est en pause sur décision du Collège, notamment suite aux exigences de l'AWAP et à l'augmentation des coûts dans le secteur de la construction. En effet, le coût total des travaux actuel est estimé à 2.286.729,60 € tva. Or, la subvention calculée sur base de la convention-faisabilité est estimée à 898.293,04 €; ce qui implique une part communale beaucoup plus élevée qu'initialement.

Un membre exprime son exaspération face aux lenteurs de la procédure et demande s'il n'aurait pas été possible d'obtenir une tranche des subsides ne fut-ce que pour la conservation du bâtiment (toiture), celui-ci se dégradant de plus en plus. Monsieur MAREE (agent relais à la commune) explique que les fermes de charpentes s'étant affaissées, tout comme la façade, cela nécessite de redresser les fermes unes à unes avant de pouvoir réparer le toit. Ces interventions expliquent également cette hausse des coûts.

Une question est soulevée concernant la date limite de réalisation du projet pour conserver les subsides. Effectivement, les subsides sont conditionnés par une temporalité et il faut y veiller, notamment en contactant l'administration pour lui en faire part.

1.4 Restaurer les Halles de Couvin afin de valoriser l'artisanat et les productions du terroir : Projet au stade TRAVAUX EN COURS

Le projet est détaillé aux membres, à savoir la restauration pour l'accueil d'une halle couverte destinée aux produits du terroir au rez-de-chaussée, un espace dégustation au premier étage ainsi qu'une salle de conférence dans les combles. Les anciens cachots situés dans les caves seront conservés et utilisés par l'Office du Tourisme ou autre. Face à de multiples difficultés, telle que la difficulté de trouver des soumissionnaires pouvant répondre aux exigences de l'AWAP ou encore, la découverte de caves sous les caves répertoriées, le début des travaux avait été retardé. Finalement, début 2025, les travaux ont pu commencer, cependant, une baie ayant été découverte et nécessitant une analyse archéologique par l'AWAP, ils sont maintenant statés en attente de la réponse de l'organisme en charge du patrimoine.

Pour rappel, le coût total des travaux, augmenté des frais d'honoraires, est estimé à 1.315.535,50 € t vac. La subvention calculée sur le coût total des travaux éligibles, est évaluée pour le DR au montant plafonné à 680.974,44 €.

En parallèle, une réunion concernant l'occupation des lieux aura lieu prochainement avec notamment : le Parc National ESEM, le Parc Naturel Viroin-Hermeton, le Centre Culturel et l'Office du Tourisme. En effet, Coopesem, coopérative de producteurs locaux avait été envisagée pour occuper les lieux mais ceux-ci vont s'installer à Oret. Il faut donc trouver comment faire vivre les lieux.

Un membre demande s'il sera possible de donner une autre affectation au lieu que celle prévue à l'origine. L'affectation du lieu doit rester dans la même philosophie qu'à l'origine mais doit avant tout permettre au lieu d'être utilisé couramment et intelligemment. Il est demandé si le musée de la poèlerie n'y était pas également prévu. Celui-ci devrait être accueilli dans la ferme Wakens non loin de là.

Projets au stade non activé

Les projets sont passés en revue, avec les précisions suivantes apportées par les membres :

3.25 Mettre en place des labels promouvant les produits locaux couvinois : gastronomie des Pansards, artisanat, productions agricoles régionales

Un restaurateur couvinois a reçu le titre du 5ème meilleur burger mondial au concours de Lyon fin 2024.

Il est rappelé aux membres, que les avancées présentées ne sont pas forcément du ressort de la commune et que des initiatives privées peuvent concrétiser/contribuer au projet.

3.48 Créer une maison/plateforme des associations avec une cellule d'accompagnement

Maison des associations ESEM conseille et aide à la création/gestion des asbl

3.53 Réfection de la Place de Aubain

Une réflexion avait été entamée sur le projet par les membres de la CLDR (esquisse), la réfection de la place va bénéficier d'un subside de 118.000€ pour la verdurisation d'une partie, suite à l'appel à projet « végétalisation à l'échelle d'un quartier ».

3.59 Entretenir les bâtiments de douane de l'entité (Brûly-de-Couvin)

Le bâtiment est à vendre, un membre précise que c'est la deuxième fois qu'il se retrouve sur le marché et qu'un casino verra bientôt le jour à proximité.

3.8 Mettre en valeur le site du Ry-de Rome

Projet de mirador et jeux par le PN ESEM. Un membre notifie qu'il n'y aura pas de mirador mais bien des jeux sur le site.

Projets au stade ETUDE EN COURS

3.51: Créer des plaines de jeux dans chaque village, les entretenir et les rénover si besoin

Création de plaine de jeux à Cul-des-Sarts en 2023 et installation à Petite-Chapelle en 2024

3.68: Etudier la faisabilité d'utiliser la géothermie

Subside régional de 293 646.44€ pour l'installation d'un système de géothermie pour chauffer la future Maison de la Forêt. Monsieur MAREE précise que le forage a été réalisé et le puits installé.

3.75: Créer un parking pour poids lourds sur la N5 à Couvin (entrée nord)

Etude du projet en cours concernant le transport poids lourds et co-voiturage avec Rocroi (fr). Monsieur MAREE précise que le projet de covoiturage, initié par MOBILESEM et son pendant en France, a déjà répertorié une série de sites possibles entre Charleroi et Charleville-Mézières. Le parking poids lourds est lui moins avancé et est en attente d'une réponse pour des subsides visant à l'engagement d'un auteur pour l'étude.

3.32 Créer une bergerie/chèvrerie communale

Projet de pâturage itinérant en cours sur les communes du PN ESEM.

Projets au stade ACTION CONTINUE

2.2 Lutter contre les vitesses excessives

Acquisition de deux radars préventifs et de compteurs de trafic prévue en 2025.

2.15 Valoriser, gérer et protéger l'ensemble des sites remarquables

Restauration de landes à bruyère et barrières batraciens 2490 € (Projets via BiodiverCité)

3.11 Valoriser le patrimoine historique de l'entité

Le rôle du groupe de travail Patrimoine est expliqué aux nouveaux membres, ainsi que le travail réalisé par les membres, notamment avec l'aide de la Province de Namur pour le recensement. Le résultat de ce travail est consultable sur le site

<https://bibliotheca.couvin.be/>

Un membre du GT prend la parole, expliquant les difficultés rencontrées depuis que la personne en charge de la maintenance et du support du site n'est plus là. Il est en effet compliqué pour les membres de pouvoir alimenter le site sans support technique ni référent au sein de la commune.

De plus, il est précisé qu'en 2024 : la chapelle du Maquis à BDP a été restaurée, de même que la potale Notre Dame de Rosaire à Petigny.

3.12 Mettre en place une signalétique efficace (sites touristiques, sites classés, RAVeL,...)

En 2024 : réalisation du projet de points nœuds pédestres en collaboration avec le Parc National. Un membre ajoute que le réseau points-nœuds vélo est également en expansion. Un autre membre rappelle l'importance d'une signalétique sobre et moins présente. Pour lui, une sur-signalétique favoriserait la confusion, gâcherait le paysage et nécessiterait plus

d'entretien. Il précise, concernant l'intervention du Parc National, qu'il s'agit surtout d'une uniformisation au niveau du balisage et des sites naturels.

3.33 Réglementer la circulation locale sur les chemins agricoles avec une meilleure signalisation et de meilleures informations

Réglementation revue sur certaines voiries (F99c) règlement complémentaire pris et panneaux installés.

3.37 Faire respecter les cahiers des charges pour l'exploitation forestière

Projet d'application de sanctions revu par le DNF en cours. Il s'agit d'une erreur à corriger, en effet, ces sanctions concernent les locataires de baux de chasse pour le nourrissage du gibier qui engendre une régénération naturelle quasiment nulle sur les points d'agraineage. Il ne s'agit donc pas de sanctions vis-à-vis des exploitants forestiers ne respectant pas le cahier des charges lors de leurs travaux.

3.52 Améliorer les réseaux électriques et de télédistribution dans les villages de l'entité.

2024: Reprise du réseau électrique par l'AIESH

Projets au stade INITIATIVES NOUVELLES

En 2022, la région wallonne a lancé un budget participatif à destination des communes ayant un PCDR valide. La région mettait 10 000 euros à disposition et la commune devait, à minima, compléter le montant de la même somme. Un budget de 20 000 euros était donc à disposition des citoyens et associations désirant rentrer des projets.

Trois projets avaient été rentrés, dont deux ont été lauréats :

Projet de vélos électriques partagés à Petigny :

Les 2 vélos électriques sont utilisés à Petigny et l'abri sera prochainement installé sur la place de Petigny.

Certains membres notifient que les citoyens, et plus spécifiquement ceux participant à la marche, sont opposés à cette localisation, cependant la demande de permis est déjà rentrée.

Projet d'un auvent pour la place saint Victor de Petigny

Un membre demande où sera stockée la bâche. Il était prévu de la rentrer dans la salle sur la place mais cela peut s'avérer dangereux (du fait de son poids). De même, cela n'est pas faisable dans la commune.

Il est également demandé qui montera et démontera la structure. En avril les agents communaux la monteront pour vérification, par après les membres du/des comité(s) devront se débrouiller.

Projets au stade REALISE

3.7 Mettre en place un réseau de pistes cyclables sécurisé à Couvin et Mariembourg

La liaison Chimay-Mariembourg a été finalisée en 2022, pour la liaison Couvin-Frasnes-Mariembourg, la route du pont pavot et la route du monument ont été aménagées en voiries partagées en 2023.

En 2024: aménagement entre la Chaussée de Philippeville et la gare de Mariembourg, jusqu'au RAVeL L156; création de la passerelle pour fin de l'été 2025.

3.39 Créer une maison de repos communale

Travaux finalisés en 2024 sur le site de Champagnat

3.42 Créer une crèche ou une maison de l'enfance

Sur le site du Bercet à Couvin, les travaux sont en cours. Fin envisagée des travaux : 2026.

3.58 Améliorer et réaménager des infrastructures sportives modernes (salle de sports) dans d'autres villages que Couvin

Projet de deux terrains de paddle, il est précisé que ceux-ci seront à Couvin à côté du terrain de tennis couvert.

Rapport de la CLDR

La CLDR s'est réunie une fois en 2024 :

Le 29/02/2024 pour le Rapport annuel 2024

La CLDR prend acte de la nouvelle composition de la CLDR, celle-ci ayant été approuvée par le Conseil communal du 27 février 2025. Cette délibération sera annexée au rapport annuel 2024.

Le Rapport Annuel 2024 est approuvé par la CLDR ainsi que la nouvelle composition de celle-ci.

Divers

Les membres sont invités à la Réunion plénière annuelle du Plan Communal de Développement de la Nature de Couvin – BiodiverCité, le 20 mars 2025 à 19h30 Salle de réunion, 2e étage de l'administration communale.

Ils sont également informés que le service PSSP de la Ville de Couvin, organise sa 3ème édition « opération grand nettoyage 2025 » samedi 22 mars de 10h à 12h avec diner OFFERT à tous les participants au ramassage de Cul-des-Sarts. INSCRIPTIONS : par SMS au 0489/14.51.78 en mentionnant votre nom, prénom et le nombre de participants.

GT Patrimoine : suite au travail réalisé par les membres du GT Patrimoine et sa valorisation via le site Bibliotheca, la commune de Florennes demande des informations pour pouvoir également lancer un Groupe de travail similaire sur son territoire. D'autres communes du Gal ESEM pourraient-être impliquées également.

GT Sentiers : la volonté communale est de rouvrir le tronçon du sentier du GR 12 situé à Brûly-de-Couvin. La CLDR est invitée le 27 mai à une visite de terrain. Pour rappel, le sentier est en partie inondé et les utilisateurs doivent utiliser le sentier d'un privé pour pouvoir continuer le chemin.

Un membre du GT explique que le chemin creux a été « rebalisé » mais qu'il reste la descente marécageuse à faire. La suite le 27 mai 2025.

Toujours pour le GR 12, un autre membre intervient en expliquant qu'il serait intéressant de demander des subsides via l'appel à projets BiodiverCité (pas de nouvelle à ce jour quant au lancement de cet appel). Il en profite également pour expliquer qu'il avait rencontré le Collège précédent pour faire l'exposé du travail réalisé par les membres ainsi que la méthodologie utilisée dans le cadre du GT Sentiers. Il rappelle également l'aide de l'asbl « Tous à pieds » dont le résultat final est pour lui inutilisable. Il conclut en rappelant que sans soutien de la commune, il est compliqué d'avancer.

Clôture de la séance

La séance se clôture par les remerciements de Alexandre FORTEMPS envers les personnes présentes, une photo actualisée des membres et un verre de l'amitié.

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Entre-Sambre-et-Meuse

Thomas CONSTANT et Anne MAITRE

Rue de France, 66

5600 Philippeville

071 66 01 90

t.constant@frw.be – a.maitre@frw.be

Pour le Bureau Régional ESEM,



Thomas CONSTANT – Anne MAITRE

Agents de développement